



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2023 06 05

OBJET :

Développement numérique des écoles : demande de subvention au Département

L'an deux mille vingt trois, le lundi vingt six juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, MM. Gérard De Zordo, Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mme Martine Abellan, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mmes Nadine Ezingoard, Fabienne Irlès, M. Christophe Angéli et Mme Malika Vannucci.

Etaient excusés : Mme Kareen Woignier et M. Christophe Céragliari.

Le quorum est atteint

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2023 03 15 du 8 mars 2023, le conseil a approuvé le programme portant sur l'acquisition de matériel informatique pour les écoles et la mise en place d'un câblage dans l'école élémentaire Ricolfi pour l'accès à la fibre, d'un montant prévisionnel de 53.000,00 € HT. Afin d'en permettre la réalisation, il a également été décidé de solliciter le concours financier du Département au titre du Smart Deal à hauteur de 60 % du montant de l'opération.

Monsieur le Maire expose qu'en raison d'un trop grand nombre de demandes, le Département a informé la commune que la demande de subvention n'avait pas reçu d'avis favorable dans le cadre du programme Smart Deal. Toutefois ce programme peut être financé par le Département au titre de l'aide aux collectivités.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil de solliciter à nouveau le Département dans les mêmes conditions mais au titre de l'aide aux collectivités.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,**

Confirme le programme portant sur l'acquisition de matériel informatique pour les écoles et la mise en place d'un câblage dans l'école élémentaire Ricolfi pour l'accès à la fibre, d'un montant prévisionnel de 53.000,00 € HT.

Décide, afin d'en permettre la réalisation, de solliciter le concours financier du Département au titre de l'aide aux collectivités à hauteur de 60 % du montant de l'opération, selon le plan de financement suivant :

Coût de l'opération (HT) :	53.000,00 € HT
Subvention Département (60 %) :	31.800,00 €
Autofinancement :	21.200,00 €

Nombre de conseillers en exercice : 29

Pour : 27

Nombre de présents : 23

Contre : 0

Nombre de votants : 27

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20230626-20230605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2023

Publication : 27/06/2023

Le Maire, Francis TUJAGUE